



**COLLÈGE COOPÉRATIF
PROVENCE ALPES MÉDITERRANÉE**



Moderniser Sans Exclure

**EXPERIMENTATION D'UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE DES
« USAGERS » DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DANS LE CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE FORMATION**

**USAGERS 4
Rapport final 2007**

Février 2008

- SOMMAIRE -

INTRODUCTION	3
AVERTISSEMENT	7
I L'EXPERIMENTATION EN 2007	8
I.1 Objectifs	8
I.2 Les réalisations 2007	8
I.2.1 Le COTEF de Marseille	8
I.2.2 Le COTEF de Toulon	11
I.2.3 Le COTEF de Nice	12
I.2.4 Le COTEF de Brignoles	14
I.2.5 Le COTEF d'Avignon	16
I.2.6 Conclusion : Dans l'ensemble des COTEF associés à la démarche	20
I.3 L'animation du site Extranet (http://mi.msesud.fr)	21
I.3.1 Quelques éléments quantitatifs	22
I.3.2 Thématique détaillée des fiches Extranet	27
I.3.3 Conclusion	30
I.4 Les discriminations : une attribution pour les délégués ?	33
I.5 L'animation politique et institutionnelle de l'expérimentation :	37
II PERSPECTIVES	38
II.1 Des territoires exploratoires supplémentaires	38
II.2 Un forum régional des délégués des apprenants	39
II.3 Une démarche d'observation ou d'évaluation des effets produits dans les structures de formation par l'exercice de la délégation	39
II.4 Pour une évaluation participative des dispositifs de formation	40
III CONCLUSION	40
IV ANNEXE	42

INTRODUCTION

Moderniser Sans Exclure et le Collège Coopératif PAM animent avec le soutien du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, une démarche participative avec les « usagers » du Service Régional de FP et de l'apprentissage. Cette recherche/action souhaite principalement explorer et expérimenter les conditions et modalités d'un dispositif durable, d'expression et de prise en compte des préoccupations de personnes en formation. Cette expérimentation s'appuie sur les délégués de stagiaires et d'apprenti(e)s et s'inscrit dans une convention pluriannuelle 2007/2009. Le présent rapport aborde les activités conduites sur cinq territoires entre les mois de mars 2007 et février 2008.

Avant de rendre compte de nos interventions de façon détaillée, nous nous permettons de revenir sur quelques idées forces, que le Professeur Bertrand Schwartz, président fondateur de notre association, a résumé dans son livre, et qui fondent notre action.

Premièrement : l'idée de *partir des dysfonctionnements* pour réfléchir collectivement aux améliorations à apporter à une production ou au fonctionnement d'un service public.

Deuxièmement, l'idée de *partir des individus*, de la compréhension de leur vie quotidienne, pour **élaborer collectivement des améliorations**.

Troisièmement, *la reconnaissance d'une utilité sociale et de compétences ignorées des personnes même quand elles sont sans diplôme et sans travail*. Ces compétences sont ignorées parce qu'elles ne sont identifiées ni par leurs détenteurs ni par les professionnels qu'ils côtoient. À partir du moment où ces personnes sont placées en situation de responsabilité, elles peuvent mettre à profit leur « faire » et développer leur envie de « savoir et de comprendre. ⁽¹⁾

Quatrième point : l'idée selon laquelle plonger les **personnes en situation d'acteur** et stimuler leur réflexivité est générateur d'une *transformation de l'image de soi*. La révélation de savoir-faire collectifs provoque une valorisation de soi et un désir d'apprendre et d'agir.

Enfin, cinquième point, *la démarche par projet*, qui crée des situations d'expression collectives et de confrontation de leurs points de vue avec ceux des professionnels et responsables de l'action publique. Il est postulé que les « citoyens usagers » se révèlent à eux-

¹ Bertrand Schwartz utilise pour expliquer cela la métaphore du « court-circuit » : un jeune peu diplômé, apparemment peu doué, est capable d'agir correctement dans une situation professionnelle difficile, en utilisant des savoirs qu'il n'a pas appris. Il court-circuite son ignorance théorique au point, par exemple, d'être capable de réparer une machine complexe sans avoir été formé pour le faire (SCHWARTZ, 1994 : p118).

mêmes, découvrent qu'ils peuvent avoir prise sur le fonctionnement du service public et par extension recouvrent une certaine puissance sur la vie en société.

En résumé on pourrait dire, que notre approche, qui souhaite renverser les obstacles à une prise de parole publique et à une action collective, repose sur une double hypothèse. La première considère que la participation active des « bénéficiaires d'une politique publique » à des discussions portant sur l'intérêt général est facilitée par « l'existence d'un intermédiaire », ayant pour mission de rapprocher des mondes tenus généralement à distance, tel que le monde des « usagers » et le monde des responsables de la politique publique, et dont la compréhension mutuelle est freinée par des mécanismes multiples.

La seconde hypothèse, complémentaire, est que la co-production d'une analyse de la réalité sociale est génératrice non seulement d'un surcroît d'efficacité, mais aussi d'un accroissement du pouvoir des citoyens sur ces politiques, sur leur environnement et sur leur propre parcours.

Lorsque cette ambition se confronte à la réalité de notre projet, qu'en est-il ?

En effet, notre qualité de tiers intervenant dans des situations variées, nous permet chaque jour de mesurer les écarts, qui entourent cette idée de participation. Pour les esquisser, nous nous appuyerons ci-dessous sur les réflexions de Loïc Blondiaux ⁽²⁾, qui propose trois enjeux avec :

Tout d'abord un « **impensé conceptuel** »,

Celui-ci découle d'une « co-existence » de deux visions de la démocratie avec d'un côté un système basé sur la « démocratie représentative » et de l'autre, des approches regroupées sous le terme « démocratie participative », dont nul ne sait véritablement ce qu'elle recouvre. À quoi s'agit-il de faire participer nos concitoyens ? à la décision ? à la discussion ou à une opération de communication ? Même des classifications de la sociologie des organisations anglo-saxonnes, qui distingue 4 échelons d'implication des citoyens avec : l'information, la consultation, la concertation et la co-décision, ne permettent pas véritablement de dégager des critères. Qu'est-ce qui nous permet d'affirmer, que nous avons contribué à une bonne concertation ?

Notre mission d'animation du dispositif d'expression des usagers de la formation professionnelle, nous met quotidiennement face à ce besoin de clarification des concepts.

² Intervention à la Chaire de recherche du Canada (Mondialisation Citoyenneté et démocratie) du 11 Novembre 2004

Un « **impensé procédural** », qui se traduit par une absence de consolidation des expériences. Il faut bien constater, que les lois SRU, Voynet ou Vaillant ne disent rien explicitement sur la manière dont il convient d'organiser les démarches. Cette absence de consolidation des savoirs engendre plusieurs conséquences. Des acteurs de terrain souvent démunis face à des problèmes récurrents que soulèvent des démarches participatives (problèmes de représentativité, de légitimité, d'articulation avec les sphères de décision, etc). En second lieu, un même intitulé, peut recouvrir des réalités très différentes, avec une variabilité d'autant plus forte, qu'un même dispositif peut évoluer dans le temps et se modifier substantiellement.

Un « **impensé politique** ». Autant les deux premiers nous interrogent directement en notre qualité d'intervenant, autant ce troisième aspect ne relève pas directement de notre compétence. Et pourtant, selon Monsieur Blondiaux, c'est celui qui pose les questions les plus ardues. Après avoir écarté des objectifs inavoués et inavouables, comme le recrutement d'éventuels sympathisants, des pratiques de neo-clientelisme, ... etc , l'auteur distingue trois registres argumentatifs :

Avec des ***objectifs managériaux*** ayant comme finalité une bonne gestion publique qui prend en compte l'avis des usagers, pour anticiper des conflits, garantir une meilleure acceptation des décisions, rendre les services plus réactifs et plus efficaces... nous sommes ici dans la gestion publique et pas forcément dans l'ordre de la démocratie.

Un deuxième cas de figure, qui affiche des ***objectifs sociaux et politiques*** plus ambitieux dans lesquels la participation citoyenne a vocation à créer du lien social, animer des quartier, rapprocher des citoyens entre eux et lutter ainsi contre la crise de la représentation en rapprochant les élus du citoyen.

Et enfin des ***finalités pédagogiques et éducatives*** ou la participation devient un moyen susceptible de fabriquer de « meilleurs citoyens »

Si l'on accepte l'évidence selon laquelle c'est le dispositif qui construit et crée le public auquel il s'adresse, on constatera aisément que selon qu'il soit pensé comme un habitant affecté à un territoire, comme un usager d'un service public ou un citoyen capable de délibérer politiquement, le destinataire de ces procédures sera incité à adopter des postures sensiblement différentes.

Même si depuis de nombreuses années, sous l'impulsion de Bertrand Schwartz, nous avons pris conscience de l'importance de la phase de négociation initiale, qui doit permettre d'identifier le plus précisément possible : qui ? - parle à qui ? - pourquoi ? -et avec quels résultats ?, dans la pratique beaucoup d'expériences placent les citoyens dans une série de double contraintes, qui peuvent alimenter les déceptions et les soupçons envers notre proposition.

On leur demande de s'exprimer, mais quand ils le font un peu trop fort, la parole leur est retirée. On leur demande d'être des citoyens ordinaires mais aussi de connaître parfaitement les dossiers et les arcanes de la législation et de l'action publique. Les difficultés récurrentes pour trouver des délégués et ou des volontaires qui acceptent de s'engager dans la démarche, attestent de cette évolution.

Que souhaite-t-on produire ? Souhaite-t-on coûte que coûte déboucher sur un compromis ou au contraire révéler les zones de conflits ? Souhaite-t-on rallier les participants aux points de vue des sphères de décisions ou essayer de trouver des nouvelles normes acceptables par tous ? Il importe en tout cas que les règles du jeu soient claires et si dans l'idéal il s'agit d'associer les deux dimensions (l'expression du conflit et la recherche d'une norme commune, comme le reflet de l'intérêt général), en pratique la chose n'est pas toujours possible.

Comment dans ces conditions contribuer à une réflexion autour du renouvellement démocratique non pas tel qu'il devrait être, mais tel qu'il se pratique aujourd'hui au concret.

Il nous semble, que pour travailler collectivement ces dilemmes auxquels nous sommes confrontés, il conviendra d'identifier beaucoup plus précisément que par le passé un certain nombre de critères, à partir desquels il sera possible d'évaluer le fonctionnement et les apports de nos interventions à la fois avec les participants mais également avec nos « commanditaires ».

La réflexion sur ces questions en général et notre modeste contribution en tant qu' « artisans de la participation » n'est évidemment qu'à ces balbutiements. Et à l'instar de la diffusion des films, qui dans notre esprit doivent créer des espaces de parole et d'écoute respectueux, nous avons souhaité à travers le présent document inviter le lecteur à partager et prolonger nos interrogations.

AVERTISSEMENT

Cette expérimentation d'une démarche participative AVEC des usagers de la formation constitue la poursuite d'un travail exploratoire commencé il y a quatre ans

Une expérimentation dans la durée, confortée par des orientations régionales explicites

1. Pour mémoire, rappelons que notre expérimentation a **connu successivement les phases** suivantes :

a) Une phase **exploratoire** 2003-2004 : observations locales de la fonction de délégué de stagiaires et d'apprentis et des conditions de son exercice.

Double résultat : un état **descriptif** et une **problématique** (Usagers 1).

b) Une phase **expérimentale sur deux années**

- 2005 :

Etat régional des pratiques participatives et de délégation : l'enquête régionale, qui vise à **connaître** cet état.

Impliquer tous les acteurs locaux (expérimentation Nice-Menton) et élargir l'expérimentation aux apprentis.

Outils les acteurs du champ de la formation et de l'AIO pour promouvoir et développer – après les avoir **clarifiées** – la participation et la délégation (guides méthodologiques et le site Extranet) (Usagers 2).

- 2006 :

Restituer les résultats de l'expérimentation 2005.

Élargir l'expérimentation à 4 territoires.

Expérimenter la participation organisée de délégués de stagiaires et d'apprentis à 4 COTEF, et la méthode pour y parvenir.

Instituer la fonction :

- labelliser les outils,
- mobiliser les COTEF et leurs présidents,
- préparer un forum régional de délégués. (Usagers 3)

Triple résultat : la fonction est reconnue, visible et les conditions de son intégration dans l'appareil emploi – formation – donc de son utilité – du Conseil Régional définies et partiellement testées.

I L'EXPERIMENTATION EN 2007

I.1 OBJECTIFS

- Informer et accompagner les élus régionaux qui président les COTEF sur la question de la participation des usagers ;
- Mettre en place des journées de sensibilisation avec les acteurs (organismes de formation, centres de formation d'apprentis, missions locales...) sur les territoires non concernés à ce jour par l'expérimentation ;
- Poursuivre la démarche avec les territoires qui ont fait l'objet de l'expérimentation. L'objectif premier est de mettre en place la participation et l'expression organisée des délégués dans le cadre des COTEF;
- Capitaliser les méthodes et outils de la démarche et engager le transfert de son animation aux services de la Direction de la Formation et de l'Apprentissage;
- Créer un séminaire permanent avec quelques opérateurs pilote ;
- Préparer et organiser le forum régional des délégués et/ou des forums territoriaux ;
- Valoriser et diffuser la démarche et ses outils en et hors région ;
- Contribuer en partenariat avec le GIP Espace Compétences à la construction d'une offre de formation régionale modulable en direction des délégués ;

I.2 LES REALISATIONS 2007

I.2.1 Le COTEF de Marseille

L'expérimentation a eu pour cadre le groupe de travail du COTEF consacré aux ETAPS³, on a en effet considéré que ce dispositif était fréquenté le plus souvent par des personnes en difficulté qui devraient pouvoir s'appuyer avec bénéfice sur la délégation et que, d'autre part, la citoyenneté fait partie intégrante des « premiers savoirs ». Cette décision a été présentée et actée comme l'expérimentation dans son ensemble au **COTEF de Marseille le 29 juin 2006**. Il a également été précisé que l'expérimentation ne porterait donc que sur des structures de formation participant aux ETAPS, et sur les Centres de Formation d'Apprentis.

³ ETAPS : Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs.

Dans le même temps, ces informations générales ont été relayées par la Chargée de Mission Territoriale lors de ses réunions d'information à propos du PRF.

Le 18 septembre 2006, au groupe de travail du COTEF, le calendrier et les contenus de la démarche sont précisés. Les structures volontaires s'inscrivent pour la suite du travail.

Le 5 octobre 2006, le groupe de travail « Accès aux premiers savoirs » est mobilisé autour de la question de la place de usagers. Parmi les participants, pour la première fois, des délégués de stagiaires et d'apprentis (10 sur 29 participants).

En 2007, la démarche se déroule comme suit :

1. En avril, collecte et analyse des différentes suggestions, problèmes, questions émanant des délégués, soit par le biais des échanges directs avec eux, au sein du groupe de travail du COTEF, soit par le biais du site Extranet – 47 sujets⁴ sont ainsi répertoriés sur le territoire de Marseille.
2. Rencontre le 04/06/07 avec les formateurs et délégués volontaires pour préciser chaque sujet abordé, sélectionner ceux qui feront l'objet d'une présentation préparée au prochain groupe de travail du COTEF le 27/06/07 (en présence des délégués) et au COTEF plénier du 05/06/07 (sans les délégués).

Cette rencontre du 04/06/07 a réuni 20 personnes, dont 8 délégués, appartenant à 5 Organismes ou Centres de Formation.

Les sujets sélectionnés sont les suivants :

Les apprentis :

- modalités de remboursement des frais de transport,
- la question de l'outillage professionnel.

Les stagiaires ETAPS :

- les problèmes de déplacements dans Marseille,
- la visite médicale en début de formation.

(Le COTEF plénier du 05/06/07 évoquera aussi la démarche dans son état d'avancement global).

⁴ Voir en annexe.

3. Au groupe de travail du 27 juin, constitué comme un cadre d'examen technique (différents services du Conseil Régional sont représentés) et institutionnel (le groupe est présidé par Mme TREGAN, présidente du COTEF), des questions posées par les délégués de stagiaires et d'apprentis, sont évoquées :
- a) La question de la rémunération.
 - de son montant, de ses montants,
 - des délais de paiement.
 - b) La question du statut de stagiaire de la formation professionnelle.
 - les différents statuts dans une même formation (adultes, jeunes) et les statuts proches (étudiants) et les droits correspondants.
 - c) La question du référent à la structure d'accueil.
 - les référents différents pour un même jeune,
 - les référents par dispositif ou secteurs professionnels.
 - d) La question de la visite médicale.
 - e) La question de l'outillage professionnel.

Trois conclusions :

- Beaucoup de questions relèvent d'un **manque d'information**. Il faudrait donc répertorier le matériel d'information déjà disponible, le diffuser, et éventuellement le compléter (d'anciens stagiaires peuvent être mobilisés). Ce matériel pourrait être un des supports de l'animation territoriale.
- On peut **mettre à l'étude** (et chiffrer) certaines demandes :
 - o le chéquier lecture,
 - o l'outillage professionnel.
- Le **cadre** proposé, pour l'examen de ces questions semble adapté et pourrait être reconduit régulièrement. Il a la particularité de mêler niveaux technique et politique et donc d'être particulièrement adapté à la préparation de la décision.

C'est d'ailleurs la même configuration qui pilote l'ensemble de l'expérimentation, technique et politique (rencontres du 19 février, 14 mai).

I.2.2 Le COTEF de Toulon

L'expérimentation a pour cadre un des groupes de travail du COTEF, constitué autour de la question de « la place des apprenants », le groupe de travail n° 4⁵.

Ce groupe de travail a rassemblé le plus souvent une dizaine de personnes, une vingtaine quand les délégués étaient présents à ses réunions.

1. Dès le 11 décembre 2006, le groupe de travail avait identifié quelques sujets – problèmes soulevés par les délégués des stagiaires et d'apprentis -. Ces « sujets » resteront les mêmes jusqu'à juillet 2007 (malgré plusieurs appels à contributions complémentaires).

Ils sont au nombre de 6 :

- les prestations péri-pédagogiques (initiation à l'anglais, à la micro-informatique,...),
 - le passage difficile entre la fin d'un ETAPS et l'entrée en stage qualifiant,
 - les frais annexes à la formation (transport, repas),
 - la rémunération,
 - l'outillage professionnel,
 - les classes de soutien au CFA.
2. Ces sujets sont évoqués à la séance plénière du COTEF du 19/12/06 et également à la plénière du 12/04/07, séances qui procèdent à l'examen des résultats du travail des différents groupes ; ces séances sont précédées par un courrier adressé au Président du COTEF concernant l'avancée des travaux du groupe, « La place des apprenants ».
 3. Progressivement, les moyens à mettre en œuvre pour faire progresser l'expérimentation se préciseront (réunions du groupe de travail du 22/02 et 22/03). De l'avis général, il faudrait :
 - **Diffuser** largement **les guides** (pour les délégués et pour les équipes pédagogiques) et développer l'usage du site Extranet. Une rencontre prévue à cet effet le 25/06 sera reportée, faute de participants suffisamment nombreux, au 06/09. Cela pour renforcer l'exercice de la délégation dans les Centres et Organismes de formation.
 - **Développer l'expression** des stagiaires et apprentis et de leurs délégués et **tester un forum territorial** des délégués des stagiaires et apprentis. Toutefois, les modalités de réalisation ne sont pas encore arrêtées (voir point 4).
 - **Inform**er largement sur les questions de statuts, rémunération, droits, ainsi que sur les différents dispositifs ou aides accessibles sur le territoire aux stagiaires et

⁵ Quatre groupes de travail sont constitués à Toulon :

- Groupe : Accompagnement / Individualisation.
- Groupe : Connaissance des métiers et des emplois.
- Groupe : Intégration du développement durable dans les contenus de formation.
- Groupe : La place des apprenants dans la formation.

apprentis. Une séance du groupe de travail a porté sur ces sujets, avec la participation de techniciens de la Région, le 02/07.

- **Négocier** avec les structures d'accueil la possibilité de traiter, le plus en amont possible, la question du dossier de rémunération et, en particulier, celle de la collecte des pièces administratives nécessaires à la constitution de ce dossier.
- Depuis l'été 2007, l'idée du **forum territorial** des délégués a fait l'objet d'un débat dans le groupe de travail.

Plutôt qu'un forum d'expression libre, collective et instituée des délégués, les participants ont proposé que ce forum prenne la forme d'un **forum thématique**, sur 2 ou 3 sujets connus et « instruits » au préalable par le groupe de travail.

C'est ainsi que le thème **des transports publics** dans l'aire toulonnaise a été privilégié (étudiants, lycéens, collégiens, stagiaires, apprentis...).

Le groupe de travail a invité les responsables des questions du transport (la Mission Locale, le Conseil Général et les réseaux TPM et RMTT⁶). La question a pu être examinée et devrait pouvoir progresser, en partie sur la base de négociations déjà menées par certains organismes.

Quant aux autres thèmes, il faudrait retenir :

- o **la rémunération**, particulièrement l'accès aux banques et la constitution du dossier,
- o **le bilan de santé** à l'entrée en formation.

Ce dernier thème a d'ailleurs aussi été abordé par un autre groupe de travail du COTEF (groupe parcours).

La séance plénière du COTEF du 1^{er} décembre a pu prendre connaissance des initiatives menées par le groupe de travail.

I.2.3 Le COTEF de Nice

Plusieurs séances de travail avec les CMT du 06 avaient pour objet, de préciser des modalités de poursuite du projet : « Usagers 4 », sur le territoire Nice/Menton, qui s'était fortement impliqué dans la phase expérimentale⁷.

⁶ Le 13 novembre 2007.

⁷ La phase d'instruction du PRF avait en effet fortement mobilisé l'équipe

Éléments de contenus des séances :

- Présentation des axes de travail confié par la Région à MSE/COLLCOOP dans le cadre du renouvellement des missions ;
- Bilan des difficultés et des avancés ayant jalonné la mise en oeuvre du projet « Mission Impossible » sur le 06, à savoir :
 - la complexité de la démarche avec des enjeux à différents niveaux, (politiques, techniques, pédagogiques, sociaux,...)
 - la nécessité de mesurer plus précisément les retombées positives des démarches participatives (cf. séminaire permanent avec des OF et CFA volontaires)
 - le caractère trop technique des séances plénières du COTEF qui rendait difficile la participation des formés,
 - le besoin de définir plus précisément un cadre de travail partagé, fixant les exigences et limites du dispositif, car sans ces balises la démarche peut être très anxiogène (avec essentiellement la crainte de ne pas pouvoir répondre aux attentes...) Cette appréhension étant amplifiée par la difficulté croissante de mobiliser les autres acteurs du territoire (Etat, ANPE, ...)
 - le souhait de fixer des priorités, qui pourraient être différentes d'un territoire à l'autre, en évitant de concentrer l'ensemble des efforts sur les ETAPS
 - la difficulté de capitaliser les expériences dans un contexte de renouvellement non seulement des délégués, mais également des équipes pédagogiques, ...

Il a été décidé de mettre en place :

- Une réunion préparatoire du COTEF plénier, et consacré aux formateurs. Cette journée devrait permettre de renforcer la mobilisation des équipes sur des démarches participatives.
- MSE rédige un projet courrier permettant d'associer les délégués d'apprentis et de stagiaires à la démarche à partir de la rentrée (joint en annexe).
- Proposition d'un temps de travail spécifique avec les CMT, afin de partager les expériences et élaborer des stratégies et outils de pilotage des démarches participatives avec des usagers en articulation avec des temps de réflexion prévus avec les présidents de COTEF.
- Notre participation aux séances plénières des COTEFS de Nice et de Menton le 3 décembre 07 ont permis de rappeler les finalité et outils du dispositif et en accord avec la présidente d'opter pour un travail particulier avec les organismes du secteur Sanitaire et Social.

Ce groupe de travail, présidé par Mme Gerard, a réuni le 20 décembre 30 délégués de 18 à 21h ! en présence des CMT.

Cette première séance, a permis de :

- réunir la majorité des organismes du 06 représentant l'ensemble des filières : Aides soignantes, infirmières, sages-femmes, podologues, pédicures, kinésithérapeutes, assistantes sociales, éducateurs (spécialisés), ...
- rappeler les conditions difficiles, qui ont entouré le transfert de compétences vers les régions

- de constater la diversité des situations et les avancés sur certaines questions (bourses, ...)
- de constater les problèmes, qui subsistent avec par exemple les locaux de l'école de sages-femmes, abrités dans des préfabriqués, les besoins en personnels infirmiers à moyen terme et un manque de places, la difficulté de trouver des stages pratiques, difficultés de déplacement et d'hébergement, etc.
- prendre des engagements de se retrouver et de prolonger cet inventaire par des groupes de travail... à suivre

I.2.4 Le COTEF de Brignoles

A la demande du président du COTEF, et suite à une rencontre préalable avec la Chargée de Mission Territoriale le 15/10/07, il a été décidé de convier l'ensemble des organismes et centres de formation et les délégués du territoire à une première réunion de présentation de la démarche de participation des usagers.

Cette rencontre a eu lieu le 21 novembre 2007 à Brignoles, - 23 personnes y ont participé, dont 7 délégué(e)s de stagiaires d'apprentis. On peut en faire le compte rendu suivant :

Les objectifs de la rencontre : informer, sensibiliser et mobiliser sur le territoire, les Organismes et Centres de Formation, et les délégués de stagiaires et d'apprentis, à propos de la démarche entreprise par Moderniser Sans Exclure et le Collège Coopératif P.A.M. en région sur la promotion de la parole des usagers en formation.

Après ouverture de la séance de travail par le Président du COTEF, qui rappelle ces objectifs et qui souligne d'une part, que l'utilisateur c'est aussi le jeune en attente de formation et que d'autre part, la parole des usagers doit être comprise comme exercée dans le cadre de la formation mais aussi au COTEF, dont les délégués sont membres de droit, et que cette parole peut porter sur des petites choses mais être aussi « un cri sur les grandes choses », les participants visionnent le film « Délégué de stagiaire : mission impossible ? » réalisé dans le cadre de la démarche.

Les délégués présents posent quelques questions :

- Qu'attend-on exactement d'eux ? Quel est leur rôle ?
- Comment échanger entre délégués de différentes formations ? Une liste des délégués ?
- Un problème urgent : la garde des enfants des personnes en formation.

Un responsable de formation évoque la question de la place des usagers comme acteurs, avec le formateur, d'un travail de renouveau pédagogique et d'amélioration des dispositifs et des mesures.

Quelques éléments de réponse :

- On peut trouver une aide pour mieux cadrer le rôle des délégués dans le guide produit par l'expérimentation « Carnet de délégué de stagiaires et d'apprentis », disponible sur les sites de Moderniser Sans Exclure et le Collège Coopératif P.A.M.

- L'échange entre délégués est possible dès à présent grâce au site Extranet présenté en séance (forum) ou dans le cadre de leur participation au COTEF.
- Le garde des enfants est un problème lourd et complexe, qui engage plusieurs partenaires aux politiques différentes, quelquefois contradictoires – on peut faire de cette question un sujet à approfondir à l'avenir – on passerait ainsi d'une question éclatée en situations individuelles, à l'émergence d'une question sociale.

Les décisions

- Le président invite les délégués présents à la participation immédiate au prochain COTEF et à la participation concertée aux COTEF suivants.
- Moderniser Sans Exclure et le Collège Coopératif P.A.M. proposent la démarche suivante :
 1. Le compte rendu de la rencontre est expédié à tous les centres et organismes du territoire.
 2. Les organismes et centres volontaires alimentent, avec les délégués, le site Extranet en fiches (problèmes, questions, propositions), en veillant à ce que les modalités d'élaboration de ces fiches soient ouvertes, collectives et participatives.
 3. Moderniser Sans Exclure et le Collège Coopératif P.A.M. réalisent une synthèse de ces fiches à la fin janvier 2008.
 4. Avec les délégués et leurs formateurs, une rencontre de travail est conduite par Moderniser Sans Exclure et le Collège Coopératif P.A.M. qui vise à :
 - formaliser correctement chaque fiche,
 - établir une liste prioritaire des questions à aborder,
 - préparer la participation des délégués au COTEF suivant, les délégués étant les porteurs des sujets qu'ils proposent à la réflexion collective.
 5. Au COTEF suivant, d'après les sujets évoqués par les délégués et les formateurs, les participants décident d'examiner plus à fond quelques questions et fixent les modalités du travail et le calendrier de réalisation.

À ce jour nous avons recueilli 4 fiches et nous avons proposé une séance de bilan d'étape prévu le 25 février 08 au Lycée Raynouard.

I.2.5 Le COTEF d'Avignon

Certains organismes et Centres de Formation d'Avignon ont déjà, en 2006, participé à l'expérimentation dans le cadre du groupe de travail local qui avait co-produit le guide du délégué de stagiaire et d'apprenti.

A la demande de la présidente du COTEF, et après une réunion préparatoire le 27 septembre avec le Chargé de Mission Territoriale d'Avignon et deux élus régionaux impliqués dans le travail du COTEF, une rencontre d'information collective à destination des organismes, Centre de Formation et de leurs délégués a été organisée le 20 novembre 2007.

Quarante sept personnes y participent, dont une dizaine de délégués, on peut en faire le compte rendu suivant :

La Présidente de COTEF précise les **objectifs** de notre rencontre après avoir indiqué l'importance qu'elle attache à l'apprentissage de la citoyenneté et à l'amélioration du service public régional de formation :

- **Inform**er les délégués de stagiaires et d'apprentis du territoire, et leurs formateurs, de la démarche régionale entreprise par Moderniser Sans Exclure et le Collège Coopératif P.A.M. sur la promotion de la parole des délégués et solliciter leur participation à cette démarche expérimentale au niveau territorial.
- **Préfigurer** les conditions d'une initiative territoriale dans le champ de la démocratie participative.

Après le visionnage du film « Délégué de stagiaire : mission impossible ? » réalisé dans le cadre de l'expérimentation, quelques **questions** sont débattues par les participants :

- La question de la **formation** des délégués des stagiaires et apprentis, de leur statut.
- La question des **élections**, leurs conditions de déroulement, le manque de candidats.
- La question de la **participation** des délégués au sein de leur structure de formation, ou au COTEF.
- La question de l'**expression** de certains stagiaires ou apprentis qui ne savent pas ou trop peu s'exprimer.
- La question des **conditions** matérielles en formation (locaux, ...), de l'outillage professionnel.

Certaines de ces questions pourront faire l'objet d'un examen plus approfondi, précisément dans le cadre de l'expérimentation.

La présentation du **site Extranet** devrait permettre aux délégués et à leurs formateurs d'alimenter une « bibliothèque des sujets » dont certains, les plus importants et les plus urgents, seront portés par les délégués au COTEF.

La démarche proposée est la suivante :

1. Le compte-rendu de cette rencontre est expédié à tous les Centres et Organismes de Formation, à destination des formateurs et des délégués.

2. Les délégués et leurs formateurs des Organismes et Centres volontaires produisent des fiches qui sont synthétisées par Moderniser Sans Exclure et le Collège Coopératif P.A.M. fin janvier.
3. Un groupe de travail, rassemblant les délégués et les formateurs impliqués et également Moderniser Sans Exclure, le Collège Coopératif P.A.M. et le CMT, établit un ordre de priorité parmi ces fiches et travaille leur présentation.
4. Les délégués portent les sujets sélectionnés au COTEF qui détermine, s'il souhaite les approfondir, les modalités de travail pour le faire.

La présidente clôture la séance en remerciant les participants et en rappelant que l'exercice de la démocratie participative est déterminant mais reste difficile, même avec les adultes ; la méthode proposée devrait pouvoir garantir quelques succès.

Devant le faible retour des fiches à la fin du mois de janvier nous avons proposé une séance de bilan d'étape et de remobilisation, qui s'est tenu le 12 février 2008 à l'antenne du Conseil Régional en Avignon.

Ce rendez-vous accueille 38 personnes représentant 13 organismes (2 CFA et 11 organismes de formation, dont 3, qui ont déposé 9 fiches sur le site Extranet.

Après un propos introductif de Mme Helle, Présidente du COTEF, qui rappelle les ambitions du Conseil Régional et les enjeux et conditions d'une véritable démarche participative, il est décidé de constituer deux groupes de travail avec respectivement les délégués et formateurs et responsables. Chaque groupe est invité à débattre des difficultés rencontrées mais également de faire le point sur les attentes des participants et d'envisager les modalités de poursuite. Dans un deuxième temps l'ensemble des participants se retrouvent pour mettre en commun et définir les suites de la démarche.

Groupes de formateurs

Les participants avaient des niveaux d'information très différents, n'ayant pas tous participé aux premières réunions de travail. Ils représentent des organismes aux tailles et aux thématiques variées. Avec un effectif cumulé d'environ 3500 stagiaires, on trouve d'un côté des opérateurs conduisant une seule action avec une dizaine de personnes et à l'opposé des structures avec une capacité d'accueil de 800 apprentis.

Nous avons donc proposé aux participants un rappel succinct des constats et outils ⁽⁸⁾ élaborés au cours de la phase exploratoire. MSE est également revenu sur quelques conditions de réussite. En effet, pour permettre une pérennité du dispositif, il conviendra de :

- rechercher l'implication de **l'ensemble des acteurs** : stagiaires, délégués, formateurs, chargés de mission région, personnels des missions locales et élus, etc. ;
- **Clarifier outiller et reconnaître la fonction** de délégué avec des temps de travail significatifs et clairement identifiés, au-delà du seul temps consacré à l'élection ;
- Créer les conditions d'une **transmission des expériences** entre des « générations de délégués » et construire ainsi une mémoire collective de la délégation

Quelques constats et observations :

⁸ Enquête régionale sur les pratiques de la participation et de la délégation, Guides méthodologiques pour les délégués et formateurs, films vidéo, et site extranet

- Plusieurs organismes font état de difficultés pour mettre en ligne des fiches. Il est proposé de prendre contact directement avec MSE pour traiter les problèmes techniques au cas par cas. (Soit au Tel : 04 91 10 40 00 ou par mail accueil@msesud.fr)
- Il est souligné l'intérêt de la proposition, qui élargit les attributions de la fonction de délégué au territoire et pas seulement à l'organisme (voire aussi ci-dessous)
- La difficulté de rentrer dans une démarche d'écriture et de suivi des fiches avec notamment les primo arrivants, une organisation avec Entrée/Sortie permanente
- De renseigner les fiches correctement en distinguant par exemple les causes et les conséquences ;
- Le potentiel de la démarche qui permet de révéler et valoriser des savoirs faire de certains délégués, qui par exemple ont animé une réunion de travail avec une quarantaine de stagiaires sans débordement !
- Des différences de pratiques ont été identifiées au niveau des organismes ;
 - ✓ quant au rôle des délégués et des formateurs dans la mobilisation des stagiaires ainsi que dans le travail de retranscription des fiches
 - ✓ quant à l'organisation de cette participation, parfois préparée par des activités pédagogiques, parfois en favorisant une réflexion collective
 - ✓ La question de l'utilité des fiches campe la nécessité d'un suivi et d'une communication appropriée à l'interne, ce qui implique que les fiches restées sans réponse soient orientées vers les organismes extérieurs compétents. Il s'agit également de faire un travail d'analyse des solutions repérées sur des constats faits en ligne par d'autres organismes, en vue d'un travail de mutualisation.

Des inquiétudes sur les risques de censures et d'auto censure, selon que l'élaboration des fiches soit effectué par les stagiaires et délégués seuls ou avec « l'appui » des formateurs.

MSE rappelle à ce titre que chaque structure devait trouver son mode opératoire et qu'il s'agissait d'avantage de capitaliser les pratiques afin d'identifier les pistes les plus intéressantes. Il est proposé de valoriser ce travail par l'élaboration d'une fiche explicitant comment chaque organisme s'y prend pour organiser ces consultations.

D'une manière plus générale c'est la question de la valorisation de cette démarche dans le cadre d'une formation à la citoyenneté qui se pose. Certain organismes ont utilisés les fiches comme support. D'autres s'interrogent sur le SENS qu'ils peuvent donner à cette action à l'interne en distinguant les problèmes immédiats et ceux qui ne dépendent ni de l'organisme, ni même de la collectivité régionale (exemple le montant de la rémunération).

Le niveau des débats

La question du niveau de débat a également été évoquée. En effet, il s'agit selon certains de dépasser les problèmes contingents quotidiens (la machine à café...), quitte à en poser le principe en début de réunion avec les stagiaires pour enrichir les débats. Pour d'autres aucune question de peut être contournée, par principe.

Il peut être proposé aux délégués de stagiaires d'aller voir les autres fiches sans forcément s'en inspirer.

Le groupe des stagiaires

Délégués et stagiaires présents confirment l'utilité de la démarche en orientant cette séance sur les questions de fond qui les préoccupent, rappelant et expliquant les contenus de leurs fiches.

Avec des questions sur :

- ✓ les conditions matérielles de la formation (montant et délai des paiements engendrant des difficultés pour se loger, se déplacer, se nourrir, etc.
- ✓ l'alternance avec ces différentes finalités : faire un choix de métier, compléter les apports théoriques
- ✓ les locaux et moyens insuffisants pour permettre des accès collectifs à la culture au sport, ...
- ✓ la gestion de la loi interdisant le tabac dans des lieux publics
- ✓ les durées de formation notamment pour les primo arrivants
- ✓ les élections des délégués
- ✓ la gestion des bourses pour le secteur sanitaire et social

Ils expriment le besoin d'identifier un interlocuteur unique dans leur organisme (formateur référent).

Ils réaffirment ici que la crédibilité du dispositif repose sur la capacité des organismes et des institutions dont ils dépendent d'apporter des solutions ou a tout le moins des réponses, au cas par cas, aux questions posées.

Il est décidé de :

1. S'accorder un délai supplémentaire d'un mois pour remplir ou compléter les fiches. Après le 15 mars, MSE et le Collège Coopératif feront une synthèse qui sera envoyée à l'ensemble des structures impliquées dans la démarche
2. Cela devra permettre de proposer des rencontres, qui peuvent être soit thématiques sur la question des transports ou de la rémunération en invitant par exemple les services et organismes géographiquement compétents, soit dans le cadre d'un COTEF plénier, sur la question de l'alternance et la durée des parcours par exemple.
3. Chaque organisme est invité à engager un travail de recherche d'information et de micro-solutions à partir de l'expression et surtout AVEC la participation active des personnes en formation.

En effet, l'efficacité du dispositif, pourrait être singulièrement accru, si tout le monde n'attendait pas que les solutions viennent des autres et nous avons terminé notre compte rendu avec les mots d'Einstein : *"Quelle chose merveilleuse serait la société des hommes, si chacun mettait du bois au feu, au lieu de pleurnicher sur des cendres !"*

I.2.6 Conclusion : Dans l'ensemble des COTEF associés à la démarche

- a) **Les sujets** évoqués par les délégués des stagiaires et d'apprentis sont, à peu de chose près, **les mêmes** dans les différents COTEF. C'est pourquoi se pose le problème du cadre dans lequel ils doivent être évoqués : cadre territorial, comme aujourd'hui, ou cadre régional ?

D'autre part, ces sujets sont portés **conjointement** par les délégués et par leurs formateurs : par exemple, la question de la rémunération est posée deux fois : une première fois par le délégué, comme bénéficiaire ou représentant des bénéficiaires, et par les formateurs comme relais en responsabilité de la bonne marche de l'action de formation.

Enfin, ils requièrent le plus souvent un **appui technique** pour clarification ou traitement.

- b) Nous n'avons pas réellement pu faire d'expérimentation de la participation des délégués au COTEF en **session plénière**. L'importance de l'assemblée, les obligations d'un ordre du jour très contraignant, la nature des questions traitées ne semblent pas permettre aux délégués de s'exprimer. En revanche, la bonne échelle que nous avons pu tester est celle du groupe de travail.
- c) Pour ce qui est du **site Extranet**, les fiches qui ont été transmises ne permettent pas toujours de savoir quelles en ont été les modalités de production : en réunion collective, en petit groupe, ou à partir d'une initiative individuelle.
- d) Pour ce qui concerne l'exercice à proprement parler de la **fonction de délégué** – sur lequel a porté l'expérimentation les deux premières années – aucune remarque n'a été faite : les délégués qui participent à l'expérimentation exercent cette fonction, mais s'expriment très peu sur son exercice.
- e) Le groupe de travail du COTEF consacré à la question de l'usager de la formation semble fonctionner, de fait, comme une **assemblée territoriale de régulation technique** autour des questions portées par les délégués mais aussi par les formateurs. De ce point de vue, l'animation territoriale peut s'appuyer sur ce type de groupe de travail.

I.3 L'ANIMATION DU SITE EXTRANET ([HTTP://MI.MSESUD.FR](http://mi.msesud.fr))

La phase expérimentale de la démarche de participation des usagers a permis la création d'un « tableau de bord » EXTRANET. Celui-ci est un outil de recueil et de transmission des préoccupations et propositions portées par les délégués de stagiaires et apprenti(e)s. Accessible par Internet, ce support poursuit plusieurs finalités:

1. Outil pédagogique permettant une structuration de la fonction de délégué au sein des organismes de formation.
2. « Homogénéiser » la collecte des informations afin de faciliter la mise en commun des questions et propositions à l'échelle de chaque territoire (COTEF) et de la région.
3. Support d'une mémoire collective du chemin parcouru facilitant la transmission d'expérience entre « générations » de délégués.
4. Support collectif favorisant l'échange d'expériences et le développement d'une culture partagée entre les acteurs des territoires.
5. Outil de communication et de valorisation des efforts du Conseil Régional en matière de participation des habitants de la région.

Le cœur du site repose sur une base de données avec trois logiques:

Une information ascendante sous forme de fiches rédigées et mise en ligne avec des questions, critiques et des propositions des stagiaires, délégués et formateurs impliqués dans le projet.

Une information descendante avec un module de suivi permettant de valoriser les avancées et les solutions trouvées.

Une information horizontale avec un module de recherche qui permet de retrouver les contributions par : rédacteur, domaine, territoire, date, contenu, ... et favoriser ainsi des échanges d'expériences ...

Les fiches de ce tableau de bord « renseignées » par les délégués et formateurs, peuvent fournir des éléments pour des diagnostics partagés et actualisés d'une année sur l'autre. Dans notre esprit, les fiches vont donner l'occasion au cours de rencontres sur les territoires et lors d'un forum régional annuel, de constater les avancées et de débattre des choses qui restent à faire à partir d'une réflexion collective qui s'appuie sur les perceptions des « usagers ».

I.3.1 Quelques éléments quantitatifs

Évolution du site sur 22 derniers mois:

Dates	Membres inscrits ⁹⁾	Dont DFA	Nombre d'organismes ou centres	Nombre de fiches	Nombre de Cotefs concernés
Mai 06	13	1	6	21	1
Oct. 06	19	2	6	21	1
Jan 07	27	4	13	47	3
Mars 07	27	4	16	53	4
Mai 07	38	4	32	76	5
Fev 08	53	5	37	92	8

Nos éléments de synthèse ci-dessous se basent sur la situation du site au 10 février 2008. Avec 53 personnes inscrites, représentent 37 organismes et un total de 92 fiches. Sur les 37 structures inscrites, 27 sont opérateurs de formation et 17 ont rédigé des fiches.

Nature des organismes inscrits	Nbre	%
Organismes de formation	27	75 %
CFA	2	6 %
Conseil Régional	4	11%
Autres (ML GIP, ...	4	8 %
Total	37	100 %

Commentaire : Il faudra sans doute rechercher une implication plus importante des CFA, car à ce jour seulement 2 structures d'apprentissage se sont engagées dans le travail d'écriture, ce qui ne reflète pas leur participation aux réunions de travail, ou elles sont plus nombreuses

Statuts des personnes inscrites	Nbre	%
Délégués	13	25 %
Formateurs / Responsables	30	57 %
Chargés de mission CT	5	9 %
Autres	5	9 %
Total	53	100 %

⁹ Rappelons, que si la consultation est libre, il faut un statut de membre inscrit avec identifiant et mot de passe, pour pouvoir rédiger et mettre en ligne des fiches

A. Origine géographique des fiches et des organismes :

Territoires	Fiches	%	Organismes	%
Zone 03 -> COTEF de Nice	16	17%	5	24%
Zone 05 -> COTEF de Brignoles	4	4%	1	5%
Zone 07 -> COTEF de Toulon	6	7%	3	14%
Zone 08 -> COTEF d'Aubagne La Ciotat	2	2%	1	5%
Zone 10 -> COTEF de Marseille	33	36%	5	24%
Zone 14 -> COTEF d'Avignon	9	10%	3	14%
Zone 18 -> COTEF de Menton	5	5%	1	5%
Zone 19 -> Autres	17	18%	2	10%
Total	92	100%	21	100%

Commentaire : Sur ce total de 92 fiches, un quart, sont qualifiées par leurs auteurs comme ayant le caractère d'une « suggestion » : Citons « la proposition d'inclure davantage d'activités sportives dans les formations, de faire faire un bilan de santé avant l'entrée en formation, créer un fonds d'aide social et d'urgence, etc.... Les trois quarts restant, abordent un problème, même si celui-ci peut parfois être assorti d'une proposition.

B. Modalités d'élaboration et origine des fiches :

Qui est à l'origine des fiches ?	Nbre	%
stagiaires	40	43%
délégués	46	50%
formateurs	2	2%
(vide)	4	4%
Total	92	100%

Modalités d'élaboration des fiches	Nbre	%
collectif	50	54%
individuel	18	20%
(vide)	24	26%
Total	92	100%

Commentaire : Conformément à notre objectif, l'Extranet doit rester un **outil d'expression des formés** (plus de 95% des fiches sont élaborés par et avec les stagiaires et leurs délégués). Malheureusement, il semble que l'augmentation des fiches depuis le début de l'année 07 s'est faite au détriment d'une approche collective qui passe de 83% à 54% (si on ne tient pas compte des fiches non renseignées sur ce point). Ce constat a fait l'objet d'un échange avec les organismes, pour tenter de réduire le nombre de fiches représentant des points de vue ou des situations

individuelles et renforcer la dimension outil d'animation et de structuration de la fonction de délégué.

C. Thèmes abordés dans les fiches : (cf. description détaillé ci-dessous)

Fréquence des thèmes	Nbre	%
alternance et tutorat	8	9%
autres	9	10%
conditions de vie	19	21%
déplacement	7	8%
parcours	14	15%
pédagogique	10	11%
Rémunération et statut	19	21%
(vide)	6	7%
Total	92	100%

D. Qui a des éléments de solution ?

Qui a des éléments de solution ?	Nbre	%
Entreprise	2	2%
Organismes	21	23%
Régional	40	43%
Stagiaires	8	9%
Territoire	17	18%
(vide)	4	4%
Total	92	100%

Commentaire : Il est à noter que les entreprises sont très peu perçues comme un acteur important permettant d'améliorer la qualité des formations.

Les modalités d'utilisation du site :

Au début de l'année 2008 nous avons contacté 14 structures afin de faire un point sur leur implication dans le dispositif Nous avons ciblé les organismes ayant mis en ligne au moins une fiche. Nous avons l'intention de poursuivre ce travail d'enquête en 2008 auprès des opérateurs inscrits, mais n'ayant pas de contribution écrite à ce jour.

Les échanges avec nos interlocuteurs ont apporté quelques éléments explicatifs concernant les points à travailler dans les mois à venir.

En effet un seul organisme a saisi à deux dates différentes, alors que les autres n'ont enregistrés leurs fiches qu'un seul jour. Ceci s'explique de différentes façons ;

- ✓ Certains organismes saisissent des fiches toutes l'année dans le cadre d'une procédures interne et ne les retranscrivent sur l'extranet qu'une fois par an.
- ✓ D'autres organismes ont perdus les personnes ressources informés des procédures du dispositifs, délégués de stagiaires, formateurs ou coordonnateurs, et ne savent plus comment s'y prendre ou même ont oublié le dispositif lui-même.

- ✓ D'autres organismes sont en carence de délégués compétents pour faire vivre un tel dispositif ou de formateurs disponibles
- ✓ Le manque de retour au niveau institutionnel est évoqué par plusieurs référents des OF contactés, comme un enjeu majeur, seul moyen de maintenir une dynamique dans les groupes, au sein des organismes et sur les territoires

Ceci étant dit, pour la plupart d'entre eux la motivation eu égard au dispositif reste entière. Mais une information leur semble nécessaire pour réactiver la démarche.

Proposition :

Pour tenir compte de ces observations, il faut certes de renouveler les efforts d'information, mais plus encore, il nous semblerait important de générer un échange sur les pratiques et une réflexion commune sur les modalités d'utilisation du site. L'intérêt et la nécessité d'un travail de ce type a été confirmé par les responsables et formateurs réunis sur le COTEF d'Avignon. Il pourrait se concevoir sous la forme d'un séminaire permanent avec quelques opérateurs volontaires en essayant d'élaborer quelques recommandations sur les 3 phases d'utilisation du site :

AVANT => par qui et comment sont élaborées les fiches ?

PENDANT => qui se charge du suivi des propositions et de l'exécution des décisions ?

APRES => par qui et comment sont valorisées les avancées ?

Nous avons regroupé ci-dessous les fiches (¹⁰) par huit grands domaines avec :

1. LES CONDITIONS SOCIALES EN FORMATION
2. LES ACTIVITES PERI-PEDAGOGIQUES
3. LE STATUT, LES DROITS, LA REMUNERATION
4. FORMATION ET PEDAGOGIE
5. VALIDATION
6. ALTERNANCE ET TUTORAT
7. ORIENTATION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE
8. SUIVI, ACCOMPAGNEMENT, REFERENTS

¹⁰ Pour illustrer notre propos, nous avons joint en annexe quelques exemplaires de fiches mises en ligne récemment

I.3.2 Thématique détaillée des fiches Extranet

1. LES CONDITIONS SOCIALES EN FORMATION

- Les transports, les déplacements

- Gratuité des transports publics pour les stagiaires de la formation professionnelle (1 fiche).
- Remboursement mensuel des frais de transport (1 fiche).
- Pas d'aide aux déplacements (3 fiches).
- Proposition de barème de remboursement forfaitaire au km (1 fiche).

- Les repas

- Ouvrir un local repas et mobiliser des aides (3 fiches).
- Reconduire l'accord avec le maire (1 fiche).

- La garde d'enfants

- Pas de garde d'enfant malade (2 fiches)
- Coût de la garde d'enfant trop élevé (1 fiche).
- Pas de place de crèche (2 fiches).

- La visite médicale

- Proposition de visite médicale préalable et bilan de santé obligatoire et gratuit à l'entrée en formation.

- Le logement, les foyers d'hébergement

- Pas de place en foyer, d'ailleurs vie en foyer presque impossible (1 fiche).
- Coût exorbitant des loyers, caution énorme (1 fiche).
- Difficulté à trouver un logement (1 fiche).
- Mettre en place une bourse aux logements avec l'appui des anciens stagiaires (1 fiche).
- Développer les accords avec les hôtels (1 fiche).

- Les locaux de formation

- Locaux prêtés donc contraintes (1 fiche)
- Pas d'espaces de pause (1 fiche).

- Les aides

- Les propositions de création d'un fonds d'aide à gestion paritaire (1 fiche).
- Demande d'un système d'aides personnalisées (1 fiche) et pour les apprentis particulièrement (1 fiche).
- Egalité de traitement entre stagiaires, apprentis, CIF (tarif étudiant, remboursements, accès chèque lecture, mallette professionnelle...) (1 fiche).

2. LES ACTIVITES PERIPEDAGOGIQUES

- Demande de pratiques sportives en formation (1 fiche).
- Demandes d'initiation à l'anglais (2 fiches) en préparation à l'entrée en formation qualifiante.
- Demande d'initiation informatique (1 fiche) de module informatique en début de formation (1 fiche).
- Demande de perfectionnement en multimédia (1 fiche) utilisé en atelier collectif.

3. LE STATUT, LES DROITS, LA REMUNERATION

- La rémunération n'est pas assez élevée pour les jeunes (3 fiches) et pour les adultes (2 fiches) qui risquent d'opter pour l'emploi précaire.
- Le délai de règlement de la rémunération est trop long (3 fiches).
- Trop d'écart, dans un même stage, entre les rémunérations (de 300 à 1 900 €) (1 fiche).
- La rémunération ne couvre pas toute la durée de la formation (IFSI) pour les plus de 25 ans (1 fiche).
- Le dossier de rémunération est très lourd et sa constitution allonge le délai de paiement (3 fiches).
- Pourquoi le nombre de places rémunérées diminue-t-il ? (1 fiche).
- Les parcours d'apprentissage sont quelquefois de moins en moins rémunérés : on gagne moins en 1^{ère} année de BTS qu'en 2^{ème} année de BAC, on gagne plus en 2^{ème} année de CAP qu'en 1^{ère} année de BAC, si l'apprenti change d'entreprise (1 fiche).
- On ne peut pas cumuler rémunération de stage et complément d'activité (1 fiche).
- Le statut de stagiaire ne donne pas droit aux ASSEDIC (1 fiche)
- Création d'une bourse d'insertion permettant de tenir compte des situations individuelles (1 fiche).

4. FORMATION ET PEDAGOGIE

- Les classes de soutien dans les CFA ont disparu. Pourquoi ? (1 fiche).
- Les formations sont trop courtes (2 fiches), pour des questions de niveau, de contenus, surtout le CAP en 9 mois (1 fiche).
- Nombre de places en formation trop réduit (1 fiche).
- L'information sur l'offre de formation est peu accessible et mal connue des structures d'accueil (1 fiche).
- Il faut intégrer un module de TRE dans la formation (1 fiche)
- Insuffisance des moyens permettant des sorties culturelles collectives (1 fiche)
- Durée de la formation notamment pour les primo-arrivants insuffisante (1 fiche).

5. VALIDATION

- Les dates d'examen Education Nationale ne permettent pas des entrées en formation différées (1 fiche). Les sortants d'Ets doivent attendre leur entrée en qualification, quelquefois plusieurs mois (1 fiche).
- Difficulté à s'intégrer en cours d'année en formation qualifiante CAP : il faudrait disposer de plusieurs sessions d'examen pour permettre à tous les stagiaires de terminer la formation, quelle que soit leur date d'entrée (1 fiche).
- On ne peut pas s'inscrire en CAP en passant par le centre de formation, non habilité (1 fiche).

6. ALTERNANCE ET TUTORAT

- Les périodes de stage en entreprise ne sont pas toujours pertinentes, peu négociées avec l'entreprise, les tuteurs non identifiés et/ou non formés (2 fiches).
- Le tuteur est souvent indisponible, absent...pourquoi pas une prime tutorale ? (1 fiche).
- Les stages en entreprise sont souvent très difficiles à trouver : prospecter plus systématiquement (1 fiche).
- Les périodes d'alternance (comme d'ailleurs les durées en centre) diminuent dans les formations (pour le BEP en PRF). Il faut les rétablir (1 fiche), l'alternance est trop courte (2 fiches).
- L'alternance est souvent de mauvaise qualité (main d'œuvre gratuite) : identifier les « mauvaises entreprises » et informer la DRTEFP et la Région (1 fiche).
- Les maîtres d'apprentissage sont souvent médiocres. Exercer un contrôle sur leurs compétences et négocier leur formation obligatoire (1 fiche), par les branches ou les chambres consulaires (1 fiche).
- Pourquoi ne pas promouvoir l'alternance dans un pays d'Europe ? (1 fiche).
- Les activités de certaines entreprises ne correspondent pas au référentiel (1 fiche).

7. ORIENTATION ET ORIENTATION PROFESSIONNELLE

- Orientation post-formation trop rare (1 fiche).
- Peu d'orientation dans les structures d'accueil (ML, ANPE).
- Orientation en cours de formation : visite d'un conseiller d'orientation souhaitée, pendant la formation (1 fiche) qualifiante.

8. SUIVI, ACCOMPAGNEMENT, REFERENTS

- Pas de suivi des stagiaires adultes : nommer un référent, soit à l'ANPE, soit dans l'OF, soit dans la branche (1 fiche).
- On change tout le temps de référent ML (1 fiche)
- Disposer d'un formateur référent au sein de l'OF (1 fiche)

Qui a des éléments de solution ?

Qui a des éléments de solution ?	Nbre	%
Entreprise	2	2%
Organismes	21	23%
Régional	40	43%
Stagiaires	8	9%
Territoire	17	18%
(vide)	4	4%
Total	92	100%

Commentaire : Il est à noter que les entreprises sont très peu perçues comme un acteur important permettant d'améliorer la qualité des formations.

I.3.3 Conclusion

1. L'EXPRESSION CONJOINTE DES FORMATEURS ET DES FORMES

De par le mode d'élaboration de ces fiches – réunions collectives, en présence des délégués mais aussi des formateurs – on peut les considérer comme l'expression mêlée des organismes et des délégués de stagiaires ou d'apprentis.

Nous avons volontairement mis en place le site en proposant cette expression conjointe : pas d'anonymat, inscription avec mot de passe...

L'expression autonome des délégués semble difficile à organiser et prendrait plutôt place dans un processus d'évaluation.

2. DES PROBLEMES TRES ANCIENS, DES PROBLEMES NOUVEAUX

Un certain nombre de fiches évoquent des sujets qui sont, depuis la création des « programmes jeunes » largement débattus : le montant des rémunérations, le statut, le suivi et le rapport au référent, l'accès à l'emploi et la TRE, l'orientation...et d'autres problèmes ou questions liées à une actualité très récente, le nombre de places rémunérées, par exemple.

3. DES LIEUX DE RESOLUTION DIFFERENTS

De très rares sujets ont trouvé solution presque immédiate :

- l'initiation à l'anglais, évoquée sur une fiche, a pu être mise en place, sur ses ressources propres, par l'O.F. dans lequel la question a été posée.

D'autres question peuvent probablement trouver réponse au niveau territorial : par exemple, la mutualisation des ressources péri-pédagogiques (initiation à l'anglais, à l'informatique, au multimédia).

Mais plusieurs sujets évoqués requièrent un cadre de réflexion et de décision régional : par exemple, la réintroduction éventuelle des classes de soutien dans les CFA de la région ; ou encore un cadre partenarial et régional : les questions liées à la rémunération (anticipation de la constitution du dossier de rémunération, délais de paiement, couverture sociale et médicale...).

4. DES REPONSES À CONSTRUIRE...

a) A propos des questions soulevées par le cadre participatif :

D'une part, il faut veiller à ce qu'un certain nombre de **questions** évoquées par les délégués, et auxquelles tel ou tel groupe de travail de tel ou tel COTEF a décidé d'apporter certains éclaircissements, puissent être reversées au débat régional :

Par exemple, la décision de traiter la question de la **lisibilité des aides et des ressources accessibles** aux stagiaires et aux apprentis, qu'a prise le groupe de travail « usagers » du COTEF de Toulon, devrait, puisqu'elle a dimension régionale, être portée régionalement.

De la même façon, d'autres questions – comme les rémunérations, les statuts...- devraient faire l'objet de documents explicatifs à initiative régionale, ou si c'est déjà le cas, l'objet de diffusion.

Il semble que seule une rencontre régionale des différents présidents de COTEF – accompagnés des CMT – puisse être le cadre approprié à cette question.

b) A propos des initiatives territoriales aptes à garantir et à développer la place des usagers de la formation

Certaines initiatives territoriales envisagées – comme la préparation d’un forum territorial de délégués de stagiaires et apprentis, qui aura donc comme tâche d’apporter quelques éclaircissements aux questions déjà posées et d’en enregistrer de nouvelles – sont elles aussi à mutualiser au plan régional.

La question posée est donc celle de pouvoir mettre en place, en complément du système participatif qui commence à fonctionner, les conditions d’appropriation et de traitement régional des questions, problèmes ou propositions exprimés par le biais du site extranet, par les délégués de stagiaires et apprentis.

I.4 LES DISCRIMINATIONS : UNE ATTRIBUTION POUR LES DELEGUES ?

Moderniser Sans Exclure avait réalisé en 2006/07 une recherche/action sur la question de l'égalité des chances et des discriminations dans l'accès à l'emploi et la formation. Ce travail, soutenu par le Conseil Régional, la DRTEFP et le FASILD (ACSE) avait permis de recueillir les témoignages filmés d'une cinquantaine de participants volontaires représentant quatre groupes d'acteurs :

1. Victimes et témoins de situations de discrimination (demandeurs d'emploi, salariés)
2. Stagiaires formation professionnelle
3. Accompagnateurs emploi (ML, ANPE, PLIE,) et professionnels de la formation
4. Et des responsables d'entreprises (avec des grands groupes du BTP, Distribution Téléphonie et des entreprises régionales ou locales de tailles plus modestes)

Ce projet, basé sur la démarche d'automédiatisation, a permis la réalisation d'un film vidéo de 38 minutes intitulé : « N'admirez pas un arc en ciel parce qu'il a des couleurs ... » .

Dans le prolongement de cette réalisation, nous avons souhaité utiliser ce support pour mettre en place des séances de sensibilisation et d'information à la loi du 11 novembre 2001.

Ce travail de diffusion a permis de valider notre hypothèse d'une profonde méconnaissance et d'un déni important qui entourent cette question. Ce constat a fait naître l'idée de vérifier dans le cadre de notre expérimentation, avec des groupes de délégués et de stagiaires, les possibilités de donner une plus grande visibilité à ces phénomènes, par exemple en proposant aux délégués et formateurs de jouer un rôle de veille et d'alerte.

Dans ce cadre, nous avons proposé à l'ADREP⁽¹¹⁾ de partager nos expériences et faire un point sur la situation en proposant une journée de sensibilisation/réflexion avec les délégués et formateurs de l'organisme avec une double ambition.

- Présenter l'état d'esprit et des outils élaborés depuis 3 ans dans le cadre de cette recherche/action, faire le point sur le niveau d'information et d'appropriation de la démarche et réfléchir aux propositions d'amélioration.
- Vérifier notre hypothèse, que les délégués de stagiaires pourraient jouer un rôle actif de « veille » par rapport aux situations de discriminations dans l'accès à l'emploi, aux stages et à la formation.

Déroulement :

La journée s'est déroulée le mardi 5 février 08 de 9h à 16h30 dans les locaux de l'ADREP à Pertuis avec un repas pris en commun et offert par l'organisme.

Participants : 26 personnes (54% de femmes et 46% d'hommes)

Statuts des participants	Nbre	%	Moyenne d'âge
Délégués ETAPS	10	38%	19 ans
Délégués Qualification	8	31%	32 ans
Formateurs	5	19%	40 ans
Intervenants	3	12%	45 ans
Total	26	100%	34 ans

¹¹ Cet organisme avait conduit un important travail sur la place des usagers en formation avec un forum des délégués à Martigues en 2006.

Les participants étaient originaires de 8 sites d'implantations : Aix(3), Cavaillon(4), Gardanne(1), Manosque(2), Marseille(3), Martigues(5), Pertuis(4) et Salon(2)

Les domaines de formation représentés : secrétariat, logistique, services à la personne, animation

La matinée a été consacrée à la présentation des outils avec la projection du film : « Délégué de stagiaire - Mission Impossible ? », le fonctionnement du site EXTRANET et des guides méthodologiques. Nous avons joint en annexe la synthèse des appréciations des participants recueillis en fin de matinée à l'aide d'une fiche de bilan individuelle.

Quelques remarques et observations :

1. « **La participation=> une bonne question !** » Globalement, l'item « pertinence du thème » remporte les meilleurs scores dans l'appréciation des participants, ce qui corrobore nos constats depuis plusieurs années concernant l'importance de ces espaces d'expression et d'écoute. Quelques interventions ont exprimé le regret, que ces temps soient trop rares et pas suffisamment formalisés. (Rencontres régulières entre les délégués et la direction par exemple avec des traces écrites permettant de garder une mémoire des engagements)
2. « **Il faut adapter les méthodes de travail aux personnes !** » La traduction graphique des fiches fait apparaître une répartition assez homogène des appréciations pour les formateurs ⁽¹²⁾ et les personnes en qualification sur l'ensemble des 8 critères.(pertinence du thème, objectifs, durée, organisation de la séance, la qualité des intervenants, échanges et supports(films) et l'appréciation globale) Concernant les personnes engagées dans des parcours d'accès aux premiers savoirs on peut observer des sentiments plus mitigés, notamment en ce qui concerne la durée de la séance, qui ne semble pas adapté.
En plus, même si les appréciations des délégués ne confirment pas notre impression, nous partageons le sentiment des formateurs, que la qualité des échanges, notamment en ce qui concerne l'expression des stagiaires ETAPS, que nous n'avons pas beaucoup entendu au cours de la journée, comportent d'importantes marges de progrès. (Il faut sans doute prévoir des temps spécifiques en sous-groupes permettant une expression de tous)
3. « **Il faut l'implication de tous !** » En considérant que la mise en place **durable** d'un dispositif participatif ne peut s'envisager sans une implication forte de l'équipe formative, il paraît important de veiller à leur participation effective sur des journées de ce type ;
4. « **Informé, un effort, qui ne finit jamais!** » A l'exception d'une formatrice, l'ensemble des participants ignoraient l'existence des COTEFS et leur statut de membre de droit dans cette instance. Par ailleurs, la formatrice qui participe aux travaux du COTEF nous a fait part de son sentiment, que le fonctionnement actuel de cette instance ne permet pas une participation des délégués dans de bonnes conditions (risque de découragement).
5. **Pour quel résultats ?** En début de séance, plusieurs participants ont exprimé leurs doutes sur la « sincérité » de cette « offre de participation » assortie d'une crainte de servir d'alibi, sans que les choses changent réellement. Nous avons placé la journée sous la réflexion de Hervé Bazin, qui dit « *La vie c'est comme la mer, elle ne porte que ceux qui remuent* » Cette maxime a inspiré à l'un des délégués la réflexion suivante : « *On préférerait pouvoir monter dans le bateau que de flotter dans la*

¹² S'agissant d'une moyenne, cela cache évidemment des disparités importantes entre les individus

mer ». Cette remarque nous a permis de discuter des « résultats à court terme (ici et maintenant) et de notre ambition de favoriser une citoyenneté plus active, qui est à la fois un objectif à plus long terme, une méthode de travail et une condition pour des résultats à venir. Il nous semble que cette perception a laissé progressivement place à un regard plus nuancé d'une responsabilité partagée, qui engage tous les acteurs dans le processus (formés, délégués formateurs, responsables d'organismes et responsables politiques

Quelques pistes et propositions :

6. **Combien ça coûte ?** Une participation organisée des formés représente un investissement qui a un coût, aussi bien pour les individus que pour les structures. Il nous semble qu'en absence d'une estimation plus détaillée et chiffrée sur cette question, les discussions entre les opérateurs et le commanditaire ne permettent pas d'envisager une solution du type : gagnant/gagnant. Nous avons donc suggéré à l'ADREP le principe d'une analyse plus fine de ces « surcoûts » sur la base de son expérience. Dans un deuxième temps, ce chiffrage pourrait permettre d'objectiver la question et de sortir d'un débat qui fige le statut quo et qui fait dire à beaucoup d'organismes : « si on n'est pas payé, on ne peut pas faire ». Cette question est à éclairer à la fois sous l'angle des coûts induits pour l'organisme, mais également du point de vue du statut du délégué. Quels sont les moyens en temps et en formation, dont il dispose pour assumer sa fonction.
7. **La nécessité de mesurer plus précisément les résultats ?** La préoccupation légitime du « juste prix », ne doit pas faire oublier, que si la question de la participation est exclusivement envisagée sous l'angle du coût financier et jamais en terme de résultats que cette investissement peut produire, la proposition sera toujours trop cher ! Il conviendra donc en parallèle, de produire une analyse des résultats obtenus par exemple en terme : d'adhésion au projet de formation, diminution de l'absentéisme, d'un plus grand respect des personnes et des installations, des réussites au diplômes, des changements de comportements et des savoir être, d'une amélioration du climat et des conditions de travail, etc ... Ce travail pourrait s'envisager avec quelques organismes de formations volontaires, en essayant de concevoir une grille d'observation et d'analyse des résultats imputables à des démarches responsabilisantes. Cette approche est évidemment inscrite dans une complexité, qui ne peut pas se réduire à des considérations linéaires qui d'attribueraient tel effet à telle cause. Néanmoins un séminaire permanent avec des formateurs et coordonnateurs volontaires pourrait se donner comme objectif de concevoir une grille de lecture avec des objectifs, des indicateurs et des indices permettant de sortir d'un débat stérile, qui reconnaît l'intérêt d'une approche participative, sans se donner les moyens d'une mise en pratique. Ce travail nous semble venir appuyer les efforts que le Conseil Régional souhaite consacré à l'évaluation du service public régional et la professionnalisation des structures et des acteurs.
8. Nous avons également eu l'occasion d'évoquer l'intérêt d'un rapprochement entre les **démarches de certification qualité et les expériences d'expression des usagers**. En effet, à notre connaissance les procédures qualité se concentrent sur une **appréciation du degré de satisfaction** des « usagers ». Cela induit donc un positionnement et des comportements de « consommateur de formation » en mettant l'accent sur la qualité

de l'offre sans interroger les modes de consommation et les responsabilités individuelles.

L'après midi a été consacré à une information sur la discrimination, sa définition, le cadre légal, les institutions, les critères et les types de réactions généralement constatées pour en terminer sur les recours : Halde, associations de proximité, numéro vert etc ...

La question sous jacente étant celle du rôle que les délégués de stagiaires et les formateurs peuvent tenir par rapport à ces questions : informer mais aussi de jouer un rôle de témoin.

Un film vidéo intitulé : « N'admirez pas un arc en ciel parce qu'il a des couleurs ... » a été projeté. Réalisé par Moderniser Sans Exclure dans le cadre d'une recherche/action participative : intitulée : « Se préparer à la différence avec intérêt ». Cette Automédiatisation, a consisté à recueillir et mettre en débat les perceptions et les pratiques d'une cinquantaine d'acteurs locaux volontaires. Ce document comporte les témoignages de : jeunes, et moins jeunes – d'hommes et de femmes - qualifiés ou pas - demandeurs d'emploi, salariés, stagiaires, intermédiaires à l'emploi et responsables d'entreprises ainsi que des extraits de rencontres/débats entre les participants ... La vocation de ce film est de provoquer une mise en débat.

Le débat qui a prolongé la projection du film a confirmé largement **l'intérêt porté** à ces questions par les participants et plus indirectement par les stagiaires. De nombreuses interrogations et d'anecdotes sont venues attester de l'importance des phénomènes.

Il apparaît que les participants étaient **très peu informés** du cadre légal concernant la discrimination, des critères et des recours possibles. Confondant discrimination, racisme et xénophobie, pensant toutes démarches vaines aux résultats improbables.

L'information qui a accompagné le débat a trouvé sa justification tant au niveau des divers questionnements que dans la décision des délégués de jouer ce rôle d 'informateur ou a tout le moins de témoin attentif vis-à-vis des stagiaires qu'ils représentent.

La sollicitation de l'outil extranet a été évoquée. En effet, les fiches permettraient de faire état d'incidents ou de questionnements en amont de toutes démarches de saisine.

Le format des fiches pourrait être adapté à la description des cas de discrimination et la procédure pourrait accroître la visibilité de l'ampleur des phénomènes.

De l'avis des délégués de stagiaires et des formateurs, **des informations similaires devraient se multiplier** dans les organismes de formation.

Il a été décidé de se confronter à la réalité du terrain et de **faire le bilan à partir des premières remontées**.

Nous avons joint en annexe quelques résultats recueillis à partir des fiches de bilan de la journée.

I.5 L'ANIMATION POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE DE L'EXPERIMENTATION :

Le travail décrit dans chaque COTEF est réalisé sous l'autorité du Président.

Cependant, il nous a semblé utile de pouvoir examiner l'état d'avancement de l'expérimentation et ses perspectives devant les présidents réunis au niveau régional, d'autant que le plus souvent les questions ou problèmes ou propositions portés par les délégués de stagiaires et d'apprentis ont un caractère régional.

Nous avons donc rencontré **les présidents des COTEF et chefs de services** collectivement le 20 novembre 2007 à l'Hôtel de région.

Cette séance a permis de présenter le dispositif aux territoires qui ne se sont pas encore engagés dans la démarche et d'évoquer les difficultés et pistes de poursuites.

Il a été décidé de :

- poursuivre l'expérimentation dans la majorité des COTEF déjà associés,
- étendre l'expérimentation à de nouveaux territoires volontaires

Ont été cités les COTEF de :

- o Cannes-Antibes
- o Arles Salon
- o Fréjus Draguignan
- o Aix en Provence
- o Hautes Alpes

- traiter, pour l'instant, les questions posées au niveau territorial.

Les autres questions, par exemple, celle de la gestion par la Région du site Extranet ou encore de la formation des délégués, ou la mise en place d'un budget participatif de façon expérimentale sur quelques territoires volontaires n'ont pu être abordées.

Nous avons également adressé des comptes-rendus des groupes de travail sur les territoires et des notes d'étapes, qui ont permis de préparer des séances d'information et de régulation avec les services de la DFA. (mai- septembre et décembre 07)

II PERSPECTIVES

Ces perspectives doivent être examinées et validées par une réunion du comité de pilotage. Elles sont donc pour l'instant des pistes de travail qui pourront y être proposées.

Elles sont complémentaires aux initiatives déjà en cours dans les COTEF associés à l'expérimentation.

II.1 DES TERRITOIRES EXPLORATOIRES SUPPLEMENTAIRES

Il avait été prévu, dès 2006, d'adjoindre aux trois territoires réellement actifs dans l'expérimentation – Marseille, Nice – Menton, Toulon – quelques territoires supplémentaires. Les derniers mois ont permis d'ouvrir l'expérimentation aux COTEFs d'Avignon et de Brignoles. Plusieurs présidents de COTEF ont exprimé leur souhait de transposer la démarche sur leurs territoires respectifs. (Cf séance du 20 novembre 07). Nous avons enregistré les demandes de 5 territoires présents ou représentés avec : ⁽¹³⁾

- Hautes Alpes (COTEF 01)
- Cannes-Antibes (COTEF 04)
- Fréjus Draguignan (COTEF 06)
- Aix en Provence (COTEF 09)
- Arles-Chateaurenard-Salon (COTEF 13)

Ils devraient bénéficier de la même démarche que celle conduite à l'origine dans les 3 territoires déjà associés, démarche testée et stabilisée.

Notre démarche d'intervention sur les territoires de la région peut être formalisée en 7 étapes :

1. Rencontres avec le président du COTEF et le CMT pour définir les enjeux et objectifs spécifique du territoire
2. Réunion d'information collective avec les délégués et formateurs des Organismes de Formation et Centres de Formation d'Apprentis volontaires du territoire, **exposé de l'expérimentation** et de ses outils, dans le cadre du COTEF ou d'un groupe de travail du COTEF. Cette première rencontre est souvent présidée par le(a) président(e) du COTEF, et son animation est confiée à Moderniser Sans Exclure et au Collège Coopératif P.A.M. et au Chargé(e) de Mission Territorial(e).
3. Dans chaque Organisme de Formation ou Centre volontaire, mise en place **d'espaces de sensibilisation à la fonction et d'expression libre et collective** dans les groupes en formation. Recueil des questions, critiques, problèmes, propositions. Rédaction et mise en ligne des **fiches** sur Extranet.

¹³ Dans le cas d'une extension effective du dispositif à d'autres COTEF, il conviendra de prévoir un avenant à la convention, afin de tenir compte de l'accroissement de la charge de travail que cela va impliquer

4. Moderniser Sans Exclure / Collège Coopératif P.A.M. et le (la) Chargé(e) de Mission Territorial(e), réalisent une proposition de **synthèse des fiches**, validée par le président(e) du COTEF.
5. **Réunion collective** – délégués, formateurs, CMT, MSE/CCPAM – **de préparation du COTEF** : choix des sujets prioritaires, intervenants, modalités de restitution aux groupes en formation...
6. **Participation organisée et effective des délégués COTEF** ou au groupe de travail du COTEF.
7. Mise en œuvre, suivi des décisions **ou pistes de travail** relatives aux sujets abordés dans le cadre du groupe de travail du COTEF, dont la synthèse peut faire l'objet d'un **forum territorial**.

II.2 UN FORUM REGIONAL DES DELEGUES DES APPRENANTS

Ce forum pourrait avoir lieu en fin d'année. Il ressemblerait :

- des délégués de stagiaires,
- des délégués d'apprentis,
- des délégués des établissements dispensant des formations du secteur sanitaire et social, et leurs formateurs.

Il porterait sur l'exercice comparé de la fonction de délégué dans ces différentes situations (PRF, apprentissage, écoles ou établissements) et sur la mutualisation des pratiques de délégation.

Moins important que le forum envisagé fin 2006, il ressemblerait une centaine de personnes, délégués et formateurs, probablement issus des territoires associés.

Il aurait également comme objectif « d'installer » la fonction de délégué en région, en particulier par le biais de la remise du guide du délégué, document existant et en cours d'habilitation par les services du Conseil Régional.

II.3 UNE DEMARCHE D'OBSERVATION OU D'EVALUATION DES EFFETS PRODUITS DANS LES STRUCTURES DE FORMATION PAR L'EXERCICE DE LA DELEGATION

Un groupe expert – composé des opérateurs de la recherche – action et de quelques formateurs ou responsables de formation volontaires – auraient en charge d'évaluer les effets produits par l'exercice de la délégation dans les domaines suivants :

- La gestion du parcours de formation du délégué lui-même (- et de ses mandants -), l'hypothèse étant que son implication en tant que délégué à des implications directes sur la maîtrise de son projet.

- La qualité de la vie collective en formation – l’hypothèse étant que la qualité participative d’un collectif mobilisé autour de l’expression organisée de ses questions, souhaits, propositions... a des vertus pédagogiques et sociales -.
- La gestion de la formation ou des formations : le pilotage d’une action de formation qui associe directement le délégué serait plus efficace.
- Les contenus même de formation : un module « citoyenneté » ou « vie sociale », s’appuyant sur l’exercice concret de la délégation serait de meilleure qualité.

Une grille d’observation / évaluation serait produite et utilisée dans un échantillon restreint de structures. L’enquête pourrait s’adresser aux pédagogues comme aux délégués.

II.4 POUR UNE EVALUATION PARTICIPATIVE DES DISPOSITIFS DE FORMATION

La Région a mis en place, il y a quelques mois, le nouveaux dispositifs : ETAPS, SEDOP, ETAQ... la question de l’**évaluation** de ces dispositifs est posée, au moins partiellement ; le dispositif ETAPS a fait l’objet, au printemps 2007, d’une investigation auprès des équipes de formation sous la forme d’envois de questionnaires dont la synthèse a été réalisée en mai dernier.

On pourrait envisager que si, relativement à cette première démarche qui ne s’est adressée qu’aux équipes de formation, nous pouvons faire valoir que le point de vue des **usagers** doit être pris en considération – auquel cas on aurait une **évaluation participative** – nous pourrions ouvrir un nouveau chantier à la délégation, intéressant est utile.

Cette démarche pourrait être initiée sur le territoire d’un seul COTEF – Marseille par exemple, qui présente l’avantage de mettre en œuvre un volume conséquent de formation – puis modélisée et généralisée, selon la même procédure déjà testée, aux autres territoires volontaires.

III CONCLUSION

Notre expérimentation connaît un double **développement** :

- En « extension », par les publics nouveaux auxquels s’adresse (les établissements sanitaires et sociaux), par les territoires nouveaux qu’elle touche, par les partenaires nouveaux qu’elle mobilise (partenaires extérieurs) et par des thématiques nouvelles (discriminations).
- En approfondissement, par les question qu’elle soulève sur chaque territoire, par l’animation territoriale qu’elle induit, par la mémoire territoriale qu’elle suscite...

Elle révèle en outre sa **complexité**, puisqu’elle réunit des caractères :

- **politique** (la démocratie participative, la place des élus),
- **pédagogique** (apprendre la citoyenneté, apprendre à être représenté et à représenter),
- **sociologique** : l'état de la condition en formation des publics du Conseil Régional,
- et **sociale** : comment moderniser un service public sans exclure.

C'est pourquoi, seule **l'implication du plus grand nombre** et une inscription dans la **durée** peuvent lui permettre de produire des résultats.

Nous remercions donc le Conseil Régional de nous permettre de travailler à cette expérimentation depuis quelques années et de nous assurer de pouvoir continuer à le faire.

IV ANNEXE

Quelques fiches mises ligne sur le site EXTRANET

Fiche de l'Extranet du projet "Mission Impossible": 10.02.08

Nom de la fiche: *L'accès aux stages*

Organisme: ISFAP

Rédacteur de la fiche: Notelet Isabelle

Fonction: Responsable d'Organisme

Territoire: Zone 14 -> COTEF d'Avignon

Type de fiche: probleme

Date de création: 08-02-2008

Delai: 2 jours

Date de cloture:

Description de la fiche

Constat :

Difficile d'avoir accès à un stage.

Causes :

Le système mis en place dans les ETAPS ne le favorise pas.

Conséquences :

Manque d'expérience en entreprise, pas de possibilité de prouver ses capacités auprès d'un patron.

Propositions :

Changer le système, que la Région permette un accès plus facile aux stages

Analyse de la fiche

Qui est à l'origine de la fiche ?	Qui a des elements de solution ?	De quoi ça parle ?	Avancement du traitement
stagiaire <input type="checkbox"/>	Stagiaires <input type="checkbox"/>	alternance	En cours de traitement <input type="checkbox"/>
délégué <input checked="" type="checkbox"/>	Organismes <input type="checkbox"/>		Réglé <input type="checkbox"/>
formateur <input type="checkbox"/>	Entreprise <input type="checkbox"/>		Abandonné <input type="checkbox"/>
individuel <input type="checkbox"/>	Territoire <input type="checkbox"/>		
collectif <input checked="" type="checkbox"/>	Régional <input checked="" type="checkbox"/>		

Suivi de la fiche

Suivi :

Fiche de l'Extranet du projet "Mission Impossible": 03.02.08

Nom de la fiche: *bourse d'insertion?*
Organisme: MEDITERRANEE FORMATION
Rédacteur de la fiche: VANDENDRIESSCHE Aurélie **Fonction:** Délégué
Territoire: Zone 14 -> COTEF d'Avignon
Type de fiche: suggestion
Date de création: 01-02-2008 **Delai:** 2 jours **Date de cloture:**

Description de la fiche

Constat :

Pour les jeunes vivant seuls et de façon autonomes, la rémunération est trop faible pour s'en sortir.

Causes :

Conséquences :

Difficultés pour gérer leur budget, entraînant parfois absence en formation (mobilité) incapacité de faire toutes les activités de formation (cinéma, théâtre, musée)

Propositions :

Après étude approfondie du dossier de chaque jeune (CAF, attestation du propriétaire...). Serait il possible d'envisager une "bourse d'insertion" temporaire qui compléterait la rémunération?

Analyse de la fiche

Qui est à l'origine de la fiche ?	Qui a des elements de solution ?	De quoi ça parle ?	Avancement du traitement
stagiaire <input type="checkbox"/>	Stagiaires <input type="checkbox"/>		En cours de traitement <input type="checkbox"/>
délégué <input type="checkbox"/>	Organismes <input type="checkbox"/>		Réglé <input type="checkbox"/>
formateur <input type="checkbox"/>	Entreprise <input type="checkbox"/>		Abandonné <input type="checkbox"/>
individuel <input type="checkbox"/>	Territoire <input type="checkbox"/>		
collectif <input type="checkbox"/>	Régional <input type="checkbox"/>		

Suivi de la fiche

Suivi :

**FOND d'AIDE SOCIAL et d'URGENCE pour APPRENTIS et STAGAIRES
(FASUAS)**

Objet : Création d'un fond aide social à la formation professionnelle.
(Un fond social par Région)

But : Accélérer les aides administratives et financières et répondre rapidement aux attentes des apprentis et stagiaires. Centraliser les problèmes, chercher et appliquer les solutions.

Provenance des fonds : Les subventions viendraient de plusieurs partenaires.

- Etat.
- Conseil Régional.
- Conseil Général.
- Patronat.
- Centres et Offices de formation.
- Apprentis et stagiaires (à hauteur de 0.01% de leur rémunération).

Composition : Le fond d'aide social serait composé. (Dans chaque Région)

- D'un représentant de l'Etat
- D'un représentant du Conseil Régional
- D'un représentant du Conseil Général
- D'un représentant des Centres ou Offices de formation
- D'un représentant des apprentis ou stagiaires.①
- D'un représentant des employeurs.②

La présidence de ce fond serait détenue à tour de rôle pour une durée de six mois. (Pour avoir droit à une représentation, il faut être à jour de ses subventions)

Missions: Le fond aurait plusieurs missions.

- Décharger les organismes de formation du problème montage des dossiers. Afin qu'ils se recentrent sur leur objectif premier : FORMER
- Réaliser en amont (Avec les collectivités territoriales, les missions locales, les ANPE, les ASSEDIC, etc.) un récapitulatif clair et précis des conditions d'accès à la formation (Papiers à fournir).
- Etablissement de la charte d'apprenti et du stagiaire (Droit et Devoir)
- Aides au logement③.
- Mise en place d'un numéro de téléphone, site internet où l'on retrouve tous les renseignements utiles à la formation et à l'emploi. (Toutes les démarches, toutes les offres d'emploi, etc.)
- Aides à la recherche d'emploi pendant trois mois après la fin de la formation (Aides à la mobilité, mise en relation avec les employeurs, etc.)
- Aides aux repas, aux déplacements (Carte de transport, tickets restaurant) ③
- Soutien financier (apporter un complément de revenu aux apprentis et stagiaires les plus démunis) ③

Afin de mieux réaliser ses missions, le FASUAS, serait en relation avec les collectivités territoriales et les associations sociales dans chaque région.

① : L'association "Moderniser sans Exclure" nommerait le représentant des apprentis et stagiaires.

② : Un représentant nommé par le MEDEF.

③ : Sous réserve de la situation financière et familiale.

Fiche de l'Extranet du projet "Mission Impossible": 22.05.07

Nom de la fiche: *Rémunération*
Organisme: Tétracèdre Passages
Rédacteur de la fiche: Dessillons Gersende **Fonction:** Responsable d'Organisme
Territoire: Zone 10 -> COTEF de Marseille
Type de fiche: probleme
Date de création: 21-05-2007 **Delai:** 1 jours **Date de cloture:**

Description de la fiche

Constat :

Le CNASEA paye au milieu ou en fin de mois

Causes :

le CNASEA devrait payer les stagiaires de façon régulière en début de mois

Conséquences :

C'est difficile de payer tous les frais (logement, transport, nourriture...) au début du mois

Propositions :

rencontrer des personnes chargées des dossiers au CNASEA

Analyse de la fiche

Qui est à l'origine de la fiche ?	Qui a des elements de solution ?	De quoi ça parle ?	Avancement du traitement
stagiaire <input checked="" type="checkbox"/>	Stagiaires <input type="checkbox"/>	rémunération	En cours de traitement <input checked="" type="checkbox"/>
délégué <input type="checkbox"/>	Organismes <input checked="" type="checkbox"/>		Réglé <input type="checkbox"/>
formateur <input type="checkbox"/>	Entreprise <input type="checkbox"/>		Abandonné <input type="checkbox"/>
individuel <input checked="" type="checkbox"/>	Territoire <input type="checkbox"/>		
collectif <input type="checkbox"/>	Régional <input type="checkbox"/>		

Suivi de la fiche

Suivi :